Action du CICR en Indonésie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1949)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Sur l'avis de son délégué, venu d'Indochine à Genève pour lui exposer la situation, le CICR décida de tenter une démarche directe auprès du Président Ho-Chi-Minh. En conséquence, une lettre fut adressée à celui-ci par l'entremise de la représentation vietnamienne à Bangkok, auprès de qui elle fut déposée au mois de décembre. Dans cette communication, après avoir rappelé son activité passée en Indochine, notamment au bénéfice de ressortissants vietnamiens, le CICR demandait audience pour l'un de ses délégués, en vue d'une action de secours en faveur des personnes internées et, le cas échéant, de la population civile éprouvée par le conflit. Cette démarche est demeurée sans succès.

Rappelons qu'un don confié au CICR par les Vietnamiens de France [1] avait été divisé en deux parties. La première ayant été remise à la délégation du Vietnam à Bangkok pour l'achat de médicaments et instruments de chirurgie, en décembre 1948, la seconde fut partiellement employée, en mars et mai 1949, pour fournir aux Vietnamiens internés par l'Autorité française, des secours en vivres, vêtements et médicaments.

V. Action du CICR en Indonésie

Le conflit, qui s'était rallumé en décembre 1948, n'a pris fin qu'en décembre 1949 par la formation des Etats-Unis d'Indonésie, d'accord entre les Indonésiens et l'Autorité néerlandaise.

Durant l'année, jusqu'au règlement de la question indonésienne par la Conférence de la Table ronde de La Haye, le CICR a continué d'agir conformément au *modus vivendi* conclu, sous ses auspices, entre la Croix-Rouge néerlandaise et l'Organisation indonésienne de Croix-Rouge, à la fin de 1948 [2].

Ses représentants visitèrent *les camps* où étaient retenus plusieurs milliers de prisonniers indonésiens, soit militaires

---

[1] Voir *Rapport du CICR (1947-1948)*, p. 97.

[2] *Ibidem*, p. 101.

désarmés, soit détenus politiques ou prévenus d'infractions diverses. A plusieurs reprises, ils obtinrent de l'Administration néerlandaise certains adoucissements au régime des camps, tant pour la discipline ou le logement que pour la nourriture et la correspondance.

Cette activité s'accrut à la suite de l'arrivée à Djakarta, en septembre, d'un nouveau délégué du CICR, venu de Genève, qui visita aussitôt les camps de Sumatra, dont certains n'avaient jamais été inspectés.

Le délégué du CICR pour le Sud-Est asiatique, ainsi que le délégué du CICR à Djakarta, eurent de fréquents entretiens, au sujet de l'œuvre humanitaire de la Croix-Rouge, avec les membres de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie et ceux des Comités de travail néerlandais et indonésien, chargés de résoudre diverses questions intéressant le CICR, telles que la *libération* et l'*échange* des prisonniers et des internés.

Les représentants du CICR s'entremirent enfin auprès des Autorités républicaines pour rechercher des militaires néerlandais disparus ou capturés.

En ce qui concerne les *secours*, le CICR a reçu, durant l'année d'importantes listes de médicaments nécessaires à la population indonésienne.

Le CICR s'est adressé aux diverses Croix-Rouges avec lesquelles il avait déjà collaboré dans l'œuvre d'assistance en Indonésie. Cet appel a été entendu. Grâce à la contribution de la Croix-Rouge de l'Inde, notamment, la délégation du CICR à Djakarta a pu expédier, en décembre, 71 caisses de médicaments divers.

VI. Action du CICR en Birmanie

L'insurrection éclata en Birmanie au début de l'année. Les éléments hostiles au Gouvernement, les Karens [1] notamment, chassèrent devant eux les habitants des régions où ils désiraient établir un Gouvernement autonome.

---

[1] Pour la plupart vétérans des forces britanniques.